



Ministry of the Attorney General
Ministère du Procureur général

DÉCLARATION DE L'ENFANT VICTIME (à l'intention des enfants)

Au père ou à la mère/parent-substitut : si votre enfant est trop jeune pour lire ou s'il commence à apprendre à lire, vous pouvez l'aider à remplir la formule. Lisez-lui la formule à voix haute pour lui permettre d'exprimer ses sentiments. Veuillez ne pas dire à votre enfant ce qu'il ou elle doit dessiner ou écrire. C'est une occasion qui est donnée à votre enfant d'exprimer au juge ses sentiments à la suite de ce qui est arrivé. Si votre enfant préfère faire un dessin, cette solution est aussi acceptable. Si l'enfant se sent mal à l'aise d'une manière ou d'une autre en remplissant la déclaration de la victime, rassurez-le qu'il n'est pas obligé de remplir la formule s'il ne le souhaite pas. Nous vous remercions de votre aide.

Quelle est votre nom? _____

Quel âge avez-vous? _____

Si vous allez à l'école, en quelle année êtes-vous? _____

Nom de la personne accusée : _____

Dites au juge comment vous vous sentez à la suite de ce qui vous est arrivé.

Vous pouvez faire votre dessin dans ce carré.

